

n° 6425/SG

Paris, le 21 novembre 2023

à

Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les ministres délégués,  
Mesdames et monsieur les secrétaires d'État,  
Mesdames et messieurs les secrétaires généraux,  
Mesdames et messieurs les préfets de région,  
Mesdames et messieurs les préfets de département,  
Mesdames et messieurs les dirigeants d'établissements  
publics et opérateurs

**Objet :** Engagements pour la transformation écologique de l'Etat

**PJ :** Liste des 15 engagements  
Animation, gouvernance et suivi  
Outils d'accompagnement

Référence	N° 6425/SG
Date de signature	21 nov. 23
Emetteur	Première ministre
Objet	Services publics écoresponsables
Commande	Déploiement du plan « services publics écoresponsables »
Actions à réaliser	Actualisation du dispositif « Services publics écoresponsables », désormais basé sur 15 engagements (2 transversaux et 13 thématiques) Première déclinaison du plan en début d'année 2024 avec mise en œuvre immédiate de premières actions Approfondissement des actions pour juin 2024 Rappel des moyens mis en œuvre pour le déploiement national de cette formation gouvernance simplifiée permet de suivre les avancées, lever les blocages, et piloter les financements Suivi national des résultats de ce chantier
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	
Nombre de pages et annexes	3 pages + 3 annexes

Le Président de la République a fixé un cap au gouvernement : réussir une transition écologique juste et efficace, comprenant en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration de la biodiversité, ainsi que l'adaptation au changement climatique.

La planification écologique, sous la bannière France Nation Verte, porte une méthode qui nous permet d'agir avec l'ensemble des acteurs de notre pays : citoyens, entreprises, collectivités locales. Nous avons tous un rôle à jouer.

Nous sommes collectivement sur la bonne voie, mais il faut désormais faire en cinq ans, ce que nous avons réalisé ces trente dernières années. C'est un défi inédit, que nous allons relever en déclinant nos objectifs secteur par secteur et en mobilisant les moyens nécessaires pour accompagner le changement.

C'est avec cette méthode de planification écologique que je souhaite aujourd'hui engager le tournant écologique de nos services publics. L'exemplarité de l'État est la condition de crédibilité de notre action, car nous ne pouvons pas attendre de la société les engagements que l'Etat ne saurait s'appliquer à lui-même. Cette transformation écologique constitue aussi un puissant levier d'efficacité et d'attractivité pour notre fonction publique. Par nos services publics, nous démontrons que la transition écologique est possible et facteur de progrès pour la société.

Ainsi, le plan de transformation écologique de l'Etat fixe un cap clair et mobilise des moyens humains et budgétaires à la hauteur des objectifs. Si la méthode d'accompagnement est nouvelle, ce plan rassemble toutes les initiatives existantes, pour simplifier et accélérer leur mise en œuvre.

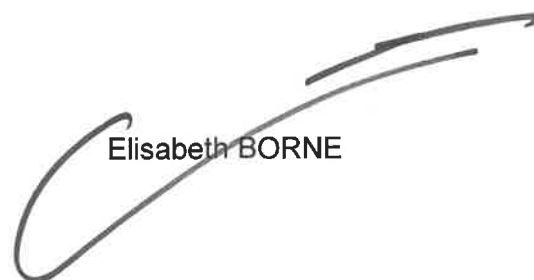
Les 15 engagements figurant dans cette circulaire doivent nous permettre de respecter une trajectoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat de 22% en 2027 par rapport à 2022 (-5% par an), à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050, à préserver et restaurer la biodiversité et réduire notre consommation de ressources. Pour encourager à la mobilisation, la première mesure est la formation de tous les agents publics à la transition écologique. La deuxième organise et assure le suivi des émissions de gaz à effet de serre de l'Etat. Les treize autres mesures nous permettront de mieux nous déplacer, mieux produire et consommer, mieux nous nourrir, mieux gérer nos bâtiments et mieux protéger et valoriser nos écosystèmes.

Les ministères sont chargés du déploiement du dispositif auprès de leurs administrations centrales et déconcentrées ainsi que des établissements publics et opérateurs sous leur tutelle. Les préfetures de région sont chargées du déploiement du dispositif pour le périmètre ATE (administration territoriale de l'Etat), en coordination avec les préfetures de département. Les 15 engagements s'appliquent à tous, néanmoins les circonstances et les leviers d'action les plus pertinents sont différents pour chacun : je vous invite à exploiter les marges de manœuvre à votre disposition pour trouver la meilleure façon d'atteindre les objectifs, avec l'appui des directions pilotes en charge des différentes mesures.

Notre plan de transformation écologique doit également partir du terrain. Ainsi, chaque secrétaire général et chaque préfet de région sera chargé de décliner à son niveau le plan de transformation écologique de l'Etat dans les deux mois à venir, décrivant les priorités d'action dans chaque administration et région, les modalités de leur mise en œuvre et les moyens requis.

Pour les mettre en œuvre, la mobilisation de toutes les forces vives de la fonction publique est essentielle. C'est pourquoi j'ai souhaité que le plan de transformation écologique de l'Etat soit immédiatement concret et opérationnel. Avec le soutien du Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) et de la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP), le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) vous accompagnera pour lever les freins que vous pourrez rencontrer et pour animer, suivre et assurer la gouvernance du dispositif.

Avec notre plan de transformation, nous expérimentons une méthode nouvelle, avec une gouvernance, des outils et des moyens inédits pour relever ce défi. Surtout, je sais que notre succès collectif repose sur l'engagement de chacun, et je sais pouvoir compter sur votre détermination.



Elisabeth BORNE